



L'ASSURANCE

DES PROFESSIONNELS
DE L'INGÉNIERIE

Protégez votre structure

en confiant l'assurance de vos risques
à un seul et même spécialiste



SMABTP

BÂTIR L'AVENIR AVEC ASSURANCE

ÊTRE UN PROFESSIONNEL DE L'INGÉNIERIE, C'EST ÊTRE AU CŒUR DES ÉVOLUTIONS DU BTP, QU'ELLES SOIENT TECHNIQUES, FINANCIÈRES OU JURIDIQUES.

- De plus en plus soutenues, ces avancées élargissent le champ de vos obligations professionnelles et engendrent de nouveaux risques.
- Aujourd'hui plus que jamais, vous êtes mis en cause car vos responsabilités évoluent avec l'élargissement de vos missions : devoir de conseil, obligation de renseignement ou de préconisation, défaut de pilotage, de contrôle ou de conception.
Dans le même temps, de nouvelles façons de travailler se font jour, avec le BIM notamment, les prises de conscience environnementales se font plus prégnantes...
Ces risques doivent être correctement appréhendés.
Il est essentiel de choisir des partenaires de confiance, qui connaissent votre métier, tout particulièrement en matière d'assurance.
- Avec son réseau d'experts et ses services décentralisés, SMABTP sait vous accompagner dans la gestion de vos contrats et de vos éventuels sinistres.

TOUTE L'EXPERTISE DE SMABTP AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE L'INGÉNIERIE

Avec SMABTP, plus qu'un assureur, c'est un véritable partenaire spécialisé qui est à vos côtés et à votre service : vous n'êtes jamais seul face à vos risques.

Grâce à un savoir-faire acquis depuis plus de 160 ans, SMABTP a élaboré pour vous un dispositif d'assurance complet. Nos équipes de proximité seront vos interlocuteurs au quotidien tout au long de la vie du contrat.

Pour couvrir chacun de vos besoins en matière d'assurance de votre activité, de vos biens et des équipements de votre structure : une solution SMABTP existe.

LES SOLUTIONS DE SMABTP POUR UNE COUVERTURE PARFAITE DE VOTRE STRUCTURE

L'activité et les missions de votre structure

Défaut de conseil, erreur dans le suivi du chantier, mauvais diagnostic, mauvaise préconisation de procédés... Toutes ces erreurs ou ces défaillances peuvent vous coûter cher et mettre à mal la pérennité de votre structure. Il est impératif de sécuriser votre activité et toutes vos missions.

➤ GLOBAL INGÉNIERIE

Vos véhicules professionnels

Vous avez besoin de couvrir vos déplacements et ceux de vos collaborateurs. Si l'assurance en responsabilité civile automobile est obligatoire pour tous les véhicules, il ne faut pas négliger la prise en charge des dommages que peuvent subir vos véhicules ni l'assistance dont vous pouvez avoir besoin en cas d'accidents.

➤ ASSURANCE AUTO

Les drones

L'utilisation d'un drone dans le cadre de votre activité professionnelle est soumise à une réglementation stricte. Vous devez impérativement vous assurer pour les dommages que votre drone pourrait causer à des tiers. Il ne faut pour autant pas sous-estimer les dommages qu'il pourrait subir ainsi que ses accessoires (casse, chute, vandalisme...).

➤ ASSURDRONES

Votre responsabilité civile de dirigeant

Environnement réglementaire complexe, partenaires exigeants, judiciarisation croissante... En tant que dirigeant, vous n'avez pas le droit à l'erreur. Toute décision prise au sein de votre structure peut entraîner une mise en cause personnelle de la responsabilité civile du mandataire social ; votre patrimoine et votre réputation peuvent alors être en danger.

➤ ÉLITE

Les cyberattaques

Virus informatique, blocage du système informatique, vol de mot de passe, divulgation non autorisée d'informations confidentielles, malveillance... Chaque jour, votre structure peut être exposée à des atteintes à vos données et à vos systèmes informatiques. Les conséquences d'une cyberattaque peuvent avoir un impact majeur sur le fonctionnement de votre entreprise et sur ses résultats financiers.

➤ CYBER RISQUES

Vos engagements sociaux et conventionnels

Lorsqu'un salarié est licencié ou part à la retraite, vous êtes tenu de lui verser une indemnité. Son montant est fonction de son salaire et de son ancienneté dans l'entreprise. Cette obligation peut être coûteuse et impacter votre trésorerie, surtout lorsque plusieurs salariés partent en même temps.

➤ SOLUTION CONVENTION

En tant qu'employeur du BTP, vous êtes tenus par la Loi et les conventions collectives de prendre en charge le complément des indemnités journalières versées par la Sécurité sociale pendant les 90 premiers jours d'arrêt de travail du salarié (112 jours en cas de maternité).

➤ GARANTIE DES ARRÊTS DE TRAVAIL

Vos bureaux

Incendie, vol, dégât des eaux... Vos bureaux et leur contenu doivent être assurés de manière optimale pour vous permettre de maintenir votre activité même en cas de sinistre.

➤ MULTIRISQUE BUREAUX

Les déplacements professionnels de vos salariés

Vos collaborateurs sont amenés à se déplacer à titre professionnel avec leur véhicule personnel. En cas d'accident, votre entreprise est responsable de tous les dommages.

➤ VÉHI PRO Mission

Les litiges prud'hommaux

Le droit social est aujourd'hui d'application complexe. Les litiges qui y sont liés sont récurrents et impactent tous les secteurs d'activité et toutes les tailles d'entreprises. Le Conseil de Prud'hommes peut condamner l'entreprise au paiement de dommages et intérêts dont les conséquences financières sont lourdes à supporter. L'équilibre financier de votre structure peut être remis en cause.

➤ CAE

L'ACTIVITÉ ET LES MISSIONS DE VOTRE STRUCTURE



➤ GLOBAL INGÉNIERIE

Le contrat qui permet d'assurer l'activité et la responsabilité professionnelle des professionnels de l'ingénierie qui interviennent dans le monde de la construction. Ce contrat est destiné à tous les types de cabinets de maîtrise d'œuvre, quels que soient leur effectif, leur volume d'honoraires, leur mode d'exercice, la nature de leurs clients et le type d'ouvrage sur lequel porte leurs missions.



- **Un contrat complet** qui apporte toutes les garanties indispensables dont ont besoin les professionnels de la maîtrise d'œuvre, responsabilité civile exploitation, protection juridique.
- **Un prix juste** : votre cotisation est calculée en fonction de vos honoraires ; vos compétences et votre professionnalisme sont reconnus (démarche qualité, expérience professionnelle, qualification OPQIBI et OPQTECC, sinistralité...).
- **Vos missions complémentaires assurées** : toutes les missions complémentaires que vous pouvez exercer (coordination SPS, diagnostic...) peuvent être assurées dans un seul et même contrat, avec des garanties adaptées et un prix ajusté.

VOS BUREAUX



➤ MULTIRISQUE BUREAUX

L'assurance de vos bureaux et leur contenu pour préserver votre activité en cas de sinistre.



- **Un contrat d'assurance complet et sécurisant** rédigé en « tous risques sauf » pour les garanties de dommages aux biens.
- **Une tarification au plus juste pour adapter votre contrat à vos besoins** : avec plusieurs formules de garanties et plusieurs montants de franchises.
- **Vos investissements parfaitement protégés** : avec la formule Sérénité, les événements climatiques exceptionnels sont garantis (de la coulée de boue aux avalanches) ; dès la première formule et l'option proposée, les matériels nomades (ordinateurs portables, tablettes, appareils photos numériques...) sont assurés en tous lieux.

VOS VÉHICULES PROFESSIONNELS



➤ ASSURANCE AUTO

Des solutions pour assurer un ou plusieurs véhicules professionnels à l'unité ou dans le cadre d'une flotte dès 5 véhicules.



- **Des contrats complets** conçus pour assurer les véhicules à usage professionnel, avec plusieurs formules et options pour s'adapter à vos besoins.
- **Un large éventail de garanties**, selon les formules retenues : responsabilité civile automobile, dommages corporels du conducteur, bris de glace, vol, contenu du véhicule, dommages tous accidents, incendie...
- **Des options modulables** vous permettant d'adapter votre protection à vos besoins : assistance panne 0 km, véhicule de remplacement, défense juridique...

LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS DE VOS SALARIÉS

➤ VÉHI PRO Mission

La couverture de votre responsabilité d'employeur lors des déplacements professionnels de vos collaborateurs avec leur véhicule personnel.



- **Un contrat complet** : une assurance multirisque couvrant les dommages aux véhicules des collaborateurs, les dommages aux tiers, les dommages corporels du conducteur ainsi qu'une assistance complète.
- **Un contrat unique** qui vous permet d'assurer dans un même contrat vos collaborateurs sédentaires ou non sédentaires ou l'ensemble de vos collaborateurs.
- **Une couverture à 100 % de votre responsabilité de chef d'entreprise**, même en cas de défaut d'assurance personnelle de vos salariés.

LES DRONES

➤ ASSURDRONES RC & DOMMAGES

Les solutions d'assurance pour couvrir l'utilisation de drones dans le cadre de votre activité, avec la couverture de votre responsabilité civile obligatoire et les dommages matériels subis par votre drone.



- **Vous répondez à vos obligations légales** : la responsabilité civile obligatoire pour l'utilisation de votre drone à titre professionnel est couverte.
- **Vous couvrez votre matériel** : les dommages matériels que pourraient subir votre drone en évolution ou au sol et provoqués par une chute, un choc, la foudre, une fausse manœuvre... sont couverts.
- **Une couverture étendue** : les accessoires (télécommandes, caméras, appareil photo...) peuvent être également couverts.

VOTRE RESPONSABILITÉ DE DIRIGEANT



➤ ÉLITE

La couverture de la responsabilité civile de tous les mandataires sociaux, dirigeants de droit ou de fait, mis en cause à la suite d'une faute réelle ou supposée dans la gestion de leur entreprise.



- **Une solution complète**, avec l'intégration en un seul contrat de toutes les garanties nécessaires en matière de couverture de la responsabilité personnelle du dirigeant.
- **Une couverture étendue et sécurisante** le contrat est souscrit par l'entreprise au bénéfice de tous les dirigeants de droit, de fait et de tous les délégués de pouvoir.
- **Un contrat qui sauvegarde le patrimoine personnel du dirigeant** avec la prise en charge de ses frais de défense, y compris ceux engagés dans l'urgence, et des dommages et intérêts auxquels il pourrait être condamné.

LES CYBERATTAQUES



➤ CYBER RISQUES

La protection de votre structure contre les conséquences d'atteintes aux données informatiques, qu'elles soient d'origines malveillantes ou résultant d'une erreur.



- **Une assistance 24 h/24** et 7j/7 en cas d'attaque.
- **Une indemnisation optimale**, avec une assistance technique, juridique et de gestion de crise, pour poursuivre votre activité en toute sérénité.
- **Une prise en charge complète** des préjudices subis et causés par votre entreprise en cas d'atteinte au système informatique et à ses données numériques.

VOS ENGAGEMENTS SOCIAUX ET CONVENTIONNELS



➤ SOLUTION CONVENTION

La solution permettant à votre entreprise de faire face à ses obligations en matière de versement d'indemnités légales ou conventionnelles de licenciement ou de départ à la retraite.



- **Un contrat qui allie souplesse et sécurité :** vous choisissez librement vos options de garantie et les adaptez selon les différents collèges de votre structure.
- **Une solution complète :** tous les types de licenciements, y compris le licenciement économique, sont couverts en fonction de l'option souscrite.
- **Des avantages fiscaux :** votre entreprise peut déduire de son résultat fiscal les cotisations versées ; pour le salarié, les indemnités versées bénéficient d'une exonération de l'impôt sur le revenu, dans la limite du montant conventionnel ou légal, des charges sociales et de la CSG et de la CRDS (cette exonération ne concerne pas les indemnités de départ à la retraite).

➤ GARANTIE DES ARRÊTS DE TRAVAIL

Le contrat qui permet de respecter les obligations d'employeur en matière d'arrêt de travail pendant les 90 premiers jours.



- **Protection de votre trésorerie :** votre assureur complète à votre place les indemnités versées par la Sécurité sociale à vos salariés.
- **Choix des collèges couverts :** tous ou certains collèges peuvent être couverts dans le strict respect des conventions collectives.
- **Des avantages fiscaux :** les cotisations payées par l'employeur sont déductibles des bénéfices imposables de l'entreprise. Elles ne sont pas soumises à la CSG et à la CRDS.

LES LITIGES PRUD'HOMMAUX

➤ CAE

La prise en charge de la défense de votre entreprise devant le Conseil de Prud'hommes et ses voies de recours, ainsi que le paiement des dommages et intérêts auxquels vous pouvez être condamné, en cas de litige avec un salarié.



- **Une couverture étendue** des litiges prud'homaux auxquels vous pouvez être confronté : licenciement individuel (faute simple, grave, lourde, inaptitude ou motif économique), prise d'acte, harcèlement, discrimination, exécution des obligations du contrat de travail.
- **Une solution globale** couvrant à la fois les frais de défense (avocat, expertise), les dommages et intérêts prononcés, les frais et dépens, une indemnisation forfaitaire en cas de réintégration éventuelle d'un salarié.
- **Une franchise contractuelle fixe**, vous donnant une meilleure visibilité sur le montant restant à votre charge en cas de condamnation.



Le Groupe SMA, un partenaire à vos côtés

SMABTP est l'assureur de référence du BTP et de l'immobilier.

Grâce à une parfaite connaissance des besoins de chaque profession, SMABTP propose des solutions d'assurance complètes, adaptées à chaque métier et permettant de couvrir tous les risques auxquels peuvent être confrontés les professionnels.

Leader du marché, il accompagne depuis plus de 160 ans tous les intervenants à l'acte de construire et contribue à leur réussite ainsi qu'à leur développement.

Au travers de SMAvie, des solutions d'épargne, de santé, de prévoyance et de retraite, pour vous en tant que dirigeant ou pour vos salariés, peuvent également vous être proposées.

Le conseiller SMABTP un spécialiste à votre écoute

Interlocuteur privilégié et en contact régulier avec vous, votre conseiller SMABTP vous aide à définir ou faire évoluer votre couverture d'assurance. Son implantation locale en région au plus près de vous, sa connaissance de votre métier et de ses risques lui permet de vous recommander les solutions les plus adaptées à votre structure.

À votre écoute pour prendre en compte la réalité économique de vos activités et bien entendu vos attentes, il apporte des réponses précises à chacune de vos interrogations.

Retrouvez-nous sur  

**Contrat élaboré par SGAM BTP ASSURANCES
pour le compte des Mutuelles affiliées.**

**SMABTP - SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables,
entreprise régie par le Code des assurances,
RCS PARIS 775 684 764
8 rue Louis Armand - CS 71201
75738 PARIS CEDEX 15